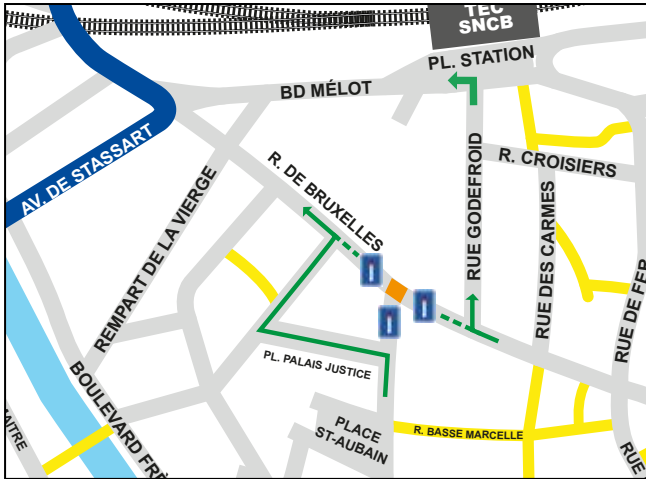




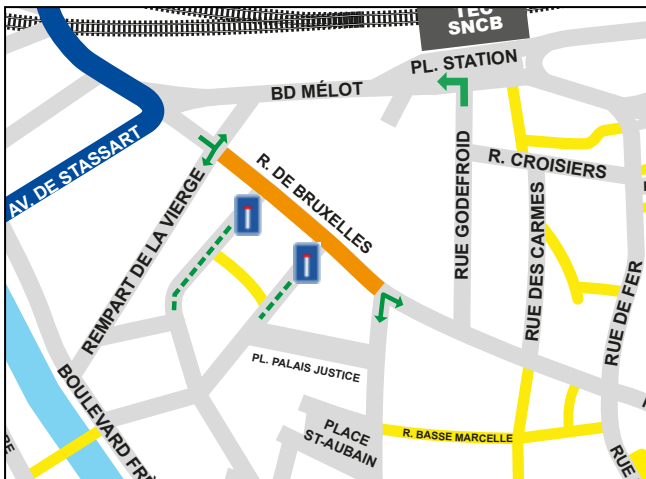
# Planification des travaux de la rue de Bruxelles

## Première phase



- Les travaux débuteront par l'aménagement du carrefour entre la rue Lelièvre et la rue de Bruxelles. Parallèlement, une tranchée sera creusée dans le trottoir sud de la rue pour enfuir les tuyaux de gaz et d'électricité. La rue de Bruxelles sera mise en sens unique (vers Omalius).
- La rue Lelièvre sera mise en cul-de-sac durant cette phase.
- Une déviation sera mise en place via la place du Palais de Justice, la rue Grafé et la rue de Bruxelles.
- Après cet aménagement, le carrefour sera rouvert à la circulation dans les deux sens.

## Deuxième phase



- Cette phase concerne le réaménagement complet, de façade à façade, de la voirie à l'exception du carrefour entre la rue Lelièvre et la rue de Bruxelles. Cela permettra de maintenir la circulation vers la rue de Bruxelles et la rue Godefroid. Durant cette phase, des tranchées seront creusées.
- Les rues Grandgagnage et Joseph Grafé seront mises en cul-de-sac durant cette phase du chantier.